

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND  
M.R.C. DE MASKINONGÉ

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 28 FÉVRIER 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 28 février 2023, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse  
Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1  
Madame Marie-Hélène Béland, conseillère Siège numéro 2  
Monsieur Michel Lefrançois, conseiller Siège numéro 3  
Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4  
Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5  
Monsieur Daniel Robidoux, conseiller Siège numéro 6  
(M. Robidoux a quitté à 19h16)

Les membres présents forment le quorum.

**1.- Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h00 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Andrée Ricard, greffière-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire. Madame Marilyne Gélinas, mairesse a demandé aux membres du conseil avant le début de la réunion d'enregistrer la réunion et tous ont acceptés. Une mention a été faite aux citoyens lors de l'ouverture de la réunion.

**2.- Adoption de l'ordre du jour**

50-2023

IL EST PROPOSÉ par Daniel Robidoux, appuyé par Charles Charette et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour en le laissant ouvert;

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Création d'un comité de Ressources humaines pour l'engagement d'un directeur général et d'un adjoint administratif
- 4.- Nomination d'un greffier-trésorier par intérim
- 5.- Conditions salariales des employés municipaux - Approbation de l'entente no. 2023-03
- 6.- Signature à la caisse pour les effets bancaires
- 7.- Mandat au Groupe CGO pour remplacement temporaire au poste d'adjointe administrative

- 8.- Accès D affaires – autorisation d'accès
- 9.- Mandat à Desjardins Employeur D pour la production de la paie
- 10.-Modification de l'horaire d'ouverture du bureau administratif et du comptoir postal
- 11.-Période de questions
- 12.-Clôture de la séance

**3.- Création d'un comité de Ressources humaines pour l'engagement d'un directeur général et d'un adjoint administratif**

51-2023 IL EST PROPOSÉ par Marie-Hélène Béland, appuyé par Daniel Robidoux et il est résolu que le Conseil de la municipalité forme un comité de ressources humaines composé de la mairesse Madame Marilynne Gélinas et de Louise Ferron pour la sélection des candidats pour le poste de directeur général et de l'adjoint administratif.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**4.- Nomination d'un greffier-trésorier par intérim**

52-2023 IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil de la municipalité nomme Mitchyll Jonathan RAYMOND comme greffier-trésorier par intérim pour une période indéterminée.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**5.- Conditions salariales des employés municipaux - Approbation de l'entente no. 2023-03**

53-2023 IL EST PROPOSÉ par Michel Lefrançois, appuyée par Christian Charrette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte l'entente numéro 2023-03 établissant les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2023, qui sera applicables à compter du 28 février 2023.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**6.- Signature à la Caisse pour les effets bancaires**

54-2023 IL EST PROPOSÉ par Charles Charette, appuyé par Marie-Hélène Béland et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise Mitchyll Jonathan RAYMOND, greffier-trésorier par intérim de la municipalité à signer tous les effets bancaires, conjointement avec madame Maryline Gélinas, mairesse, pour et au nom de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**7. Mandat au Groupe CGO pour remplacement temporaire au poste d'adjointe administrative**

55-2023

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière adjointe a remis sa démission le 7 février dernier ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand est présentement en recherche d'emploi pour combler le poste ;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été remise par le Groupe CGO inc. pour un remplacement temporaire au coût de 25\$ de l'heure plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que cette personne pourrait être en formation le mercredi 1er mars 2023 afin de se familiariser avec les fonctions du poste.

CONSIDÉRANT que cette alternative permettrait de ne pas avoir de bris de service pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT que les citoyens seront informés par le journal municipal, facebook de la municipalité ainsi que le système d'alerte municipal de la plage horaire durant la période de transition ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Charette, appuyée par Marie-Hélène Béland et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand donne le mandat à Groupe CGO situé au 2-3863 boul. Royal, Shawinigan (Qc) G9N 8L6 au montant de 25\$ de l'heure plus les taxes pour le remplacement temporaire du poste d'adjoint administratif.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**8.- Accès D affaires – autorisation d'accès**

56-2023

IL EST PROPOSÉ par Michel Lefrançois, appuyé par Charles Charette et il est résolu que ce Conseil autorise la représentante du Groupe CGO inc. à avoir accès au compte Accès D Affaires de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie du compte opération de la municipalité afin de permettre la visualisation des transactions effectuées.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**9. Mandat à Desjardins Employeur D pour la production de la paie**

57-2023

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière adjointe a remis sa démission le 7 février dernier ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand est présentement en recherche d'emploi pour combler le poste ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire assurer le service de paie pour la rémunération des employés ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Charette, appuyée par Charles Charette et il est résolu que le conseil municipal donne le mandat à Desjardins Employeur D pour procéder à la paie.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**10. Modification de l'horaire d'ouverture du bureau administratif et du comptoir postal**

58-2023

IL EST PROPOSÉ par Marie-Hélène Béland, appuyée par Daniel Robidoux et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise la fermeture du bureau administratif temporairement les jeudis et vendredis. La nouvelle horaire sera les mardis et mercredis de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 pour une période indéterminée. Pour le comptoir postal, le courrier recommandé sera délivré par le bureau de poste de Saint-Paulin pour une période indéterminée également. L'information paraîtra dans le Municipalité en bref du mois mars 2023, médias sociaux et le service d'appel téléphonique.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**11.- Période de questions**

**12.- Clôture de la séance**

59-2023

L'ordre du jour étant épuisé Michel Lefrançois propose, appuyé par Marie-Hélène Béland et il est résolu de clôturer la séance à 19h40.

Proposition adoptée à l'unanimité.

---

Directrice générale et  
Greffière-trésorière

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

---

Mairesse